

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.06.2016

Révision: 11.01.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Brezza di Mykonos**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Assainisseur d'air désodorisant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur/fournisseur:

AUTO SPORT Diffusion S.A.  
28, rue Béatrix de Bourbon  
L-1225 Luxembourg  
Tel. + 352 44 27 87-1  
Fax. + 352 44 27 87-40

Service chargé des renseignements: chemicalsafety@littletrees.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoisons-Antigifcentrum  
c/o Hôpital Militaire Reine Astrid  
Rue Bruyn 1  
Brussels B -1120  
Telephone: +32 2 264 9636  
Emergency telephone: +32 70 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2            H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1            H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3    H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS07

**Mention d'avertissement** Attention

##### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Géraniol  
2-benzylidèneheptanal  
7-hydroxycitronellal  
Citronellol  
eugenol  
Cyclamen aldehyde  
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone  
2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene-1-Carboxaldehyde  
3-cyclohexylpropionate d'allyle

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.06.2016

Révision: 11.01.2016

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Brezza di Mykonos**

(suite de la page 1)

1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one

**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 81782-77-6	UNDECAVERTOL ⚠ Aquatic Acute 1, H400	2,5-5%
CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 Reg.nr.: 01-2119474016-42	Linalol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 18479-58-8 EINECS: 242-362-4 Reg.nr.: 01-2119457274-37	2,6-diméthyl-2-octène-2-ol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1	Géraniol ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	1-2,5%
CAS: 122-40-7 EINECS: 204-541-5	2-benzylidèneheptanal ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 140-11-4 EINECS: 205-399-7	acétate de benzyle Aquatic Chronic 3, H412	0,1-1%
CAS: 107-75-5 EINECS: 203-518-7	7-hydroxycitronellal ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 106-22-9 EINECS: 203-375-0	Citronellol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 97-53-0 EINECS: 202-589-1	eugenol ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 103-95-7	Cyclamen aldehyde ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	0,1-1%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,1-1%
CAS: 54464-57-2	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthalenyl)éthanone ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 68039-49-6	2,4-Diméthyl-3-Cyclohexène-1-Carboxaldehyde ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	0,1-1%

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.06.2016

Révision: 11.01.2016

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Brezza di Mykonos**

(suite de la page 2)

CAS: 2705-87-5 EINECS: 220-292-5	3-cyclohexylpropionate d'allyle ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317	0,1-1%
CAS: 23696-85-7	1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1A, H317	≤0,1%

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

##### Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

BE

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.06.2016

Révision: 11.01.2016

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Brezza di Mykonos**

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 140-11-4 acétate de benzyle

VL (Belgique) Valeur à long terme: 62 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm

##### 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

VL (Belgique) Valeur à long terme: 2 mg/m<sup>3</sup>  
vapeur et aérosol

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuel:

##### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

##### Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:** Pas nécessaire.

##### Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

BE

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.06.2016

Révision: 11.01.2016

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Brezza di Mykonos**

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales

##### Aspect:

<i>Forme:</i>	Solide
<i>Couleur:</i>	Selon désignation produit
<i>Odeur:</i>	Caractéristique
<i>Seuil olfactif:</i>	Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.

##### Changement d'état

<i>Point de fusion:</i>	Non applicable.
<i>Point d'ébullition:</i>	Non applicable.

Point d'éclair Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

Température d'inflammation: Non déterminé.

*Température de décomposition:* Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

##### Limites d'explosion:

<i>Inférieure:</i>	Non applicable.
<i>Supérieure:</i>	Non applicable.
<i>Propriétés comburantes</i>	Non déterminée.

Pression de vapeur: Non applicable.

Densité: Non déterminée.

*Densité relative* Non applicable.

*Densité de vapeur.* Non applicable.

*Vitesse d'évaporation* Non applicable.

##### Solubilité dans/miscibilité avec

*l'eau:* Insoluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non applicable.

##### Viscosité:

<i>Dynamique:</i>	Non applicable.
<i>Cinématique:</i>	Non applicable.

**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.06.2016

Révision: 11.01.2016

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Brezza di Mykonos**

(suite de la page 5)

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

**Emballages non nettoyés:**

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

BE

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.06.2016

Révision: 11.01.2016

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Brezza di Mykonos**

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU</b> ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> ADR, ADN, IMDG, IATA <i>Classe</i>	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> Marine Pollutant:	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.06.2016

Révision: 11.01.2016

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Brezza di Mykonos**

(suite de la page 7)

DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4  
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2  
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1  
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2  
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1  
Skin Sens. 1A: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1A  
Skin Sens. 1B: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1B  
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1  
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1  
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2  
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

BE